

LETTRE D'INFORMATION N°7

27 mars 2014

EDITO

Deux étapes de plus qui nous engagent dans la transition démographique

Notre pays se dote chaque jour d'atouts supplémentaires face au défi démographique. Cette semaine, deux événements majeurs témoignent de cet engagement. Deux événements porteurs de progrès social, de développement économique et d'emplois. Pour les âgés eux-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de la société.

Mercredi, le CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) a adopté à la quasi unanimité son avis sur notre projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement. Les représentants de la société civile se sont « réjouis » de notre engagement « à changer le regard de la société sur le vieillissement ». Ils partagent avec nous l'ambition de valoriser l'apport des âgés dans la société et de considérer la transition démographique non comme une charge, mais comme une opportunité de créer une nouvelle dynamique sociale, sociétale et économique.

Jeudi, j'ai lancé le Plan pour les métiers de l'autonomie et signé avec les partenaires sociaux et leurs organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) l'accord EDEC (Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) pour les métiers de l'autonomie, en compagnie de Michel SAPIN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, et Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

En mettant en place ce dispositif, le Gouvernement entend professionnaliser les aides à domicile, améliorer leurs conditions de travail, lutter contre leur précarisation, construire des parcours professionnels plus sécurisés et ainsi rendre plus attractifs les métiers de l'autonomie.

Depuis mon arrivée à ce ministère, je l'affirme : les âgés sont sources d'un réel dynamisme économique et social, et pourvoyeurs de dizaines de milliers d'emplois. Entre la création de la filière de la Silver économie, et -à présent- ce plan métiers, la dynamique est bel et bien lancée.

La charte de géolocalisation en phase de test

Jeudi 13 mars, Michèle Delaunay a lancé l'expérimentation de la Charte des bonnes pratiques de la géolocalisation. A travers ce dispositif la ministre souhaite « dégager un point d'équilibre entre la sécurité des personnes et leur liberté d'aller et venir (...) tout en fixant un certain nombre de règles ». Plus de dix établissements se sont portés volontaires pour participer à cette phase test.



Evelynne Gaussen, Directrice des Magnolias et Michèle Delaunay. L'établissement « Les Magnolias » avec ses grands espaces verts fait partie des 10 établissements qui vont expérimenter la charte de géolocalisation.

En 2013, plusieurs accidents dramatiques concernant des personnes âgées ayant quitté leur lieu d'habitation ont mis en lumière la question de l'équilibre entre la sécurité des résidents en EHPAD et leur liberté d'aller et venir. Si ce dernier point constitue un droit fondamental pour chaque individu, la question de la sécurité des personnes âgées en perte d'autonomie, parfois atteintes de maladies neuro-dégénératives, doit être posée.

Aujourd'hui les dispositifs de géolocalisation présentent de nouvelles solutions techniques susceptibles d'accorder la liberté du résident avec sa sécurité. Néanmoins, l'utilisation de ces outils nécessite de mettre en œuvre une réflexion qui garantisse le respect des droits des personnes âgées. De manière à prévenir tout usage abusif, Michèle Delaunay a souhaité que le Comité National de la Bienveillance et des Droits (CNBD) établisse une Charte des bonnes pratiques pour les dispositifs de géolocalisation en gérontologie. Cette Charte souhaite indiquer « *l'emploi le plus judicieux et équilibré de dispositifs de géolocalisation pour lesquels les usages sont encore en phase émergente* ». Ce texte n'a pas de valeur juridique contraignante mais il peut servir de guide de bonnes pratiques pour les directeurs d'établissement, les familles et les personnes concernées.

La Charte rédigée par le CNBD place le consentement au cœur du dispositif. Un consentement libre et éclairé de la personne concernée doit être recueilli avant la mise en place du dispositif et celle-ci

peut à tout moment faire le choix de s'en séparer. Toute tentative de s'en débarrasser est d'ailleurs considérée comme un refus du dispositif qui doit alors être retiré. Selon les principes de subsidiarité et de proportionnalité le périmètre de géolocalisation varie en fonction du degré d'autonomie de la personne âgée.

Au cours du lancement de la phase d'expérimentation, la ministre a tenu à rappeler que ces technologies ne sauraient se substituer aux relations humaines et à l'accompagnement d'un professionnel : « *En aucun cas, un dispositif de géolocalisation ne doit avoir pour objet de pallier des besoins en aide humaine* ».

Durant un an, l'expérimentation de cette Charte au sein des établissements témoins doit servir à confronter les principes énoncés à la réalité du terrain. Un comité d'évaluation permettra d'analyser la mise en œuvre de ces dispositifs tout au long de cette phase de test. De son côté le Gouvernement s'est engagé à tirer tous les enseignements de cette expérimentation.

Portrait de Marie-Pascale Mongaux

A chaque numéro, « La lettre du Ministère des personnes âgées » vous présente un acteur de la politique de l'âge. Pour ce 7ème numéro, nous poursuivons cette série avec le portrait de Marie-Pascale Mongaux, directrice de la communauté d'établissements « Le trait d'union de Cailly », en Seine-Maritime.



Marie-Pascale Mongaux

En 2005, alors qu'elle vient d'obtenir le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), Marie-Pascale Mongaux prend la direction de l'EHPAD « Le village des Aubépins » situé dans la commune de Maromme, en Seine Maritime.

Ancienne cadre socio-éducative, elle s'applique à mettre en œuvre un véritable projet gérontologique à l'échelle du territoire de la vallée du Cailly. Trois EHPAD sont aujourd'hui sous sa responsabilité. Soutenue par l'ARS, la directrice a pu réaliser des mutualisations progressives des effectifs et des services en développant une offre complémentaire et cohérente avec les besoins du territoire.

Marie-Pascale Mongaux a su porter des actions novatrices, symbole de sa vision du vieillissement et de sa volonté d'améliorer le quotidien des âgés. Convaincue de l'importance du maintien des liens entre les générations, elle a œuvré pour une ouverture des maisons de retraite sur la vie de la Cité. L'ouverture de l'EHPAD de Maromme sur la ville prend une forme concrète puisque son hall d'entrée donne sur une « rue intérieure » qui accueille différents commerces indépendants. Ainsi, la brasserie, le coiffeur, l'esthéticienne ou la fleuriste accueillent aussi bien les résidents que les personnes extérieures à l'établissement. Ils sont autant de lieux de rencontres intergénérationnelles.

Cette approche sociale met en lumière une autre vision de l'accompagnement des âgés, en rupture avec la conception pathologique du vieillissement que l'on retrouve parfois au sein de la société.

« Quel sens peut avoir la prise en soin des aînés en lieu clos, soit au domicile, soit en établissement, là où les principaux symptômes présentés par les vieux sont ceux de l'altération des liens ? »

Marie-Pascale Mongaux

Favorable à une représentation globale des thématiques liées au vieillissement, Marie-Pascale Mongaux souhaite ouvrir les maisons de retraite à différents services de répit adressés aux âgés et à leurs familles et promeut l'innovation. Ainsi, le service « Parenthèse à domicile », propose d'installer un professionnel présent 24 heures sur 24 au domicile de la personne âgée, en s'inspirant de l'expérience québécoise du « Baluchon Alzheimer ». Alors que l'accueil en hébergement temporaire peut parfois s'avérer déstabilisant pour la personne aidée, ce service permet à l'aidant de souffler durant une période donnée.

Zoom : Le logement au cœur de la loi autonomie

Le logement s'inscrit au cœur des politiques de l'âge. Que ce soit par ses caractéristiques ou par son environnement, l'habitation est l'élément clé de l'autonomie des âgés. Alors que neuf Français sur dix expriment la volonté de vieillir chez eux, Michèle Delaunay a fait du maintien à domicile une des priorités du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.



Projet porté par le CG du Bas-Rhin, la maison Adorha met la domotique au service du maintien à domicile des âgés / © Hager

Chaque année on dénombre 450 000 chutes (dont 9 000 décès) impliquant des âgés. 62% ont lieu à domicile. Ces chutes peuvent avoir des conséquences majeures sur l'autonomie et la mobilité des personnes âgées accidentées (fractures, perte de confiance,...). Pour prévenir ces drames et améliorer le quotidien des âgés, Michèle Delaunay souhaite que « *le logement ne soit pas un facteur de risques mais devienne un atout pour l'autonomie des âgés* ».

Aujourd'hui seulement 6% des logements sont adaptés aux âgés. L'objectif fixé par le Président de la République est de **permettre l'adaptation de 80 000 logements supplémentaires d'ici à 2017**.

Dans cette optique, un **plan national d'adaptation des logements privés** a été inscrit au sein du projet de loi porté par Michèle Delaunay. **En y investissant 250 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature, le Gouvernement veut rendre l'adaptation des logements plus accessibles pour le plus grand nombre. Les démarches des demandeurs seront simplifiées et les délais d'attentes seront divisés par deux.** A titre d'exemple, un lien sera établi entre les travaux d'adaptation et les travaux de rénovation énergétique de manière à créer une dynamique d'entraînement.

« *Le défi démographique est tout aussi décisif pour ce début de XXIème siècle que le défi énergétique* »

Michèle Delaunay

Le projet de loi prévoit d'**améliorer le crédit d'impôt** pour l'adaptation des logements en l'élargissant aux travaux d'installation domotique. En parallèle, **certaines solutions, comme le micro-crédit, seront mises en œuvre pour que le reste à charge non financé par les aides ne constitue pas un frein** au passage à l'acte pour les 90% des français qui se disent prêt à réaliser des travaux d'adaptation.

Le Gouvernement souhaite aussi mobiliser les bailleurs sociaux. En ce sens, une convention nationale avec l'Union Sociale pour l'Habitat est en cours de préparation. Partant du constat que 35% des locataires du parc social auront plus de 65 ans en 2035, la convention Etat-USH permettra de définir une stratégie commune, qui concernera également les personnes handicapées. **L'objectif est d'inciter à la prise en compte du vieillissement dans tous les registres de la gestion locative et de la gestion du patrimoine** : faciliter l'adaptation des logements et constituer une offre adaptée, identifier les logements accessibles afin de permettre leur attribution aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, faciliter également les mutations de logement pour permettre l'installation des personnes âgées dans un logement mieux adapté à leur perte d'autonomie ou plus proche de leurs aidants, sensibiliser et former les gardiens au repérage des situations d'isolement et de fragilité, participer à des actions coopératives en matière de lien social ou d'installation de services de proximité.

Face à la perte d'autonomie, l'adaptation du logement n'est pas toujours possible ou efficace. Pour répondre à ces situations, Michèle Delaunay souhaite développer les solutions intermédiaires, situées entre le domicile traditionnel et la maison de retraite médicalisée. **Les logements-foyers, désormais rebaptisés « résidence autonomie », bénéficieront d'un forfait autonomie qui leur permettra de financer des dépenses non médicales en faveur du maintien de l'autonomie des résidents.** Les logements intermédiaires seront ainsi dotés d'une véritable **mission de prévention**. Par ailleurs, ils bénéficieront **d'un plan d'aide à l'investissement** qui permettra d'effectuer les travaux de rénovation nécessaire à leur modernisation.

La ministre a aussi souhaité **sécuriser le développement des offres de résidences services** en réglementant les charges de copropriété. A l'avenir, les résidences services seront dans l'obligation d'adopter un « modèle à la carte ». Ce mode de fonctionnement imposera **d'individualiser les charges**. L'utilisateur aura alors une **meilleure identification du contenu et du coût des services proposés**. A travers cette mesure, Michèle Delaunay souhaite s'assurer que les résidents paient uniquement les services utilisés.

Ce point sur le logement montre que **la question de l'âge impacte nécessairement l'ensemble des politiques publiques**, comme l'a bien montré le rapport de Luc Broussy « *L'adaptation de la société au vieillissement de sa population, France : Année zéro !* ». Le logement « *atout pour l'autonomie* », prend tout son sens si il s'intègre au sein d'un environnement lui aussi adapté aux contraintes de l'âge. Il serait vain de vouloir traiter de la thématique du logement tout en délaissant celles de l'urbanisme ou du transport. Ainsi, **Michèle Delaunay a souhaité inscrire le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement au sein d'une démarche globale et transversale, à la hauteur du défi démographique qui s'impose à nous.**

Silver économie : mieux répondre aux besoins des âgés

La « révolution de l'âge » est aussi une révolution économique. L'enquête mondiale réalisée par le cabinet Nielsen démontre que le vieillissement de la population s'accompagne de nouvelles exigences en termes de consommation. D'après les résultats de l'enquête réalisée dans 60 pays, les entreprises n'ont pas encore pleinement intégré cette problématique.



En Juillet 2013, Michèle Delaunay et Arnaud Montebourg inauguraient la Silver valley à Ivry

© Ministères sociaux/Dicom/WilliamAlix/SIPA/Press

Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène propre à la démographie française. Aujourd'hui on dénombre 900 millions de personnes âgées de plus de 60 ans dans le monde. En 2050, elles seront plus de deux milliards. Au-delà de leur importance démographique, les âgés ont aussi un impact économique considérable. Dès 2015, le poids des Français de plus de 50 ans dans les dépenses de consommation dépassera les 50 %.

Tout comme elle impacte l'ensemble de la société et de nos politiques publiques, la transition démographique impacte aussi l'ensemble des secteurs économiques. Alors que toutes les entreprises sont concernées par ce phénomène, l'étude Nielsen nous montre que les consommateurs mondiaux considèrent que les âgés ne sont pas suffisamment pris en compte par les fabricants et les distributeurs.

51 % des sondés estiment que les étiquettes sont difficiles à lire, et le même nombre affirme ne pas voir de publicité qui s'adresse aux consommateurs âgés. Ces résultats démontrent que beaucoup d'entreprises n'ont pas encore intégré le vieillissement de la population à leurs réflexions stratégiques.

Plus inquiétant encore, les magasins ne se seraient pas adaptés à leur clientèle la plus âgée. Ainsi les sondés dénoncent le manque d'accès facilités (33%), l'absence d'assistants pour porter les courses

(36%), le manque de bancs pour s'asseoir (29%) ou encore le fait que les articles ne soient pas suffisamment accessibles (23%).

Face au défi démographique qui s'impose à nous, l'enjeu économique est double. Il s'agit d'inventer les produits et services spécifiquement rattachés aux contraintes de l'avancée en âge mais aussi d'adapter l'ensemble de l'offre aux besoins et aux exigences des personnes âgées. En lançant et en structurant la filière Silver économie, Arnaud Montebourg et Michèle Delaunay ont fait le choix de placer l'Etat aux côtés des entreprises françaises, de manière à leur donner les moyens de répondre au mieux à ces nouvelles problématiques.

En incitant les entreprises à accompagner le vieillissement de la population, les deux ministres ont estimé que ce qui est indispensable à notre modèle social peut aussi être un atout pour notre développement économique. Les Français semblent être en accord avec cette idée puisque selon une récente étude de l'OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance), 83% d'entre eux considèrent le développement de la Silver économie comme important pour l'économie française.

La transition démographique semble donc annoncer une évolution de nos modes de consommation de production et de distribution. Le mythe d'une ménagère qui aurait éternellement moins de 50 ans est certainement en voie de disparition...